

Tarif et conditions d'utilisation d'images de CFF Historic

hors TVA, valable dès le 1^{er} août 2011

1. Frais généraux

1	Redevance de traitement par ordre, perçue dans tous les cas*	CHF 30.—
2	Tarif pour établissement d'une facture écrite (pas perçu en cas de paiement sur place, ainsi que pour l'utilisation selon les catégories A, B et D)	CHF 20.—
3	Mise à disposition de données digitales (300 dpi, tous les photos format jusqu'à 13x18 cm)	CHF 10.— par photo
4	Scansion de documents en grand format et grande résolution	Facturation en plein
5	Travail exécuté à l'extérieur	Facturation en plein
6	Travaux extraordinaires de recherche, etc. (première demi-heure comprise dans les frais d'utilisation)	CHF 100.— par heure
7	Gravure d'un CD-ROM	CHF 15.— par pièce
8	Frais d'envoi	Suisse A-Prioritaire Etranger CHF 10.— CHF 20.—

* Les collaboratrices et collaborateurs CFF bénéficient d'un rabais de 50% sur les frais de traitement.
Prix spéciaux pour les services CFF.

2. Frais d'utilisation pour publication de documents photos

incl. données digitalisées

Catégorie		Droit d'utilisation par photo coul. ou n/b
A 1	Médias imprimés: tirage jusqu'à 10 000 exemplaires Internet jusqu'à 3 mois, pour utilisation rédactionnelle	CHF 100.—
A 2	Médias imprimés: tirage jusqu'à 100 000 exemplaires Internet plus de 3 mois, pour utilisation rédactionnelle	CHF 150.—
A 3	Médias imprimés: tirage supérieur à 100 000 exemplaires, pour utilisation rédactionnelle	CHF 200.—
B	Utilisation commerciale: affiche, prospectus, insertion, publicité	CHF 350.—
C	Institution à but non lucratif (p. ex. musée, association) expositions, publications. Pour fins commerciales: prix spéciaux	CHF 50.—
D	Tarif par seconde (séquence) pour média audiovisuel	CHF 6.—/s

En commandant des photos, vous acceptez les conditions d'utilisation.

Pour de plus amples renseignements concernant des utilisations non reprises ici (puzzles, CD-ROM, emballage, etc.) veuillez consulter la base de tarif de l'ASBI (Association Suisse des Banques d'Images et Archives Photographiques).

3. Exemples

Trois photos, pour usage privé, livrées électroniquement (petits fichiers, seulement possible pour un nombre limité): taxe de base CHF 30.—, par photo CHF 10.—, établissement d'une facture écrite CHF 20.—, pas de taxe d'utilisation; total CHF 80.— plus TVA.

Comme plus haut, mais envoyées par poste, en plus: gravure CD CHF 10.—, frais d'envoi en Suisse CHF 10.—; total CHF 100.— plus TVA.

Une photo pour usage commercial, livrée électroniquement: taxe de base CHF 30.—, frais d'utilisation CHF 350.—; total CHF 380.— plus TVA.

Une reproduction d'affiche, à usage privé: taxe de base CHF 30.—, établissement d'une facture écrite CHF 20.—, frais d'envoi en Suisse CHF 10.—, travail exécuté à l'extérieur selon demande (scannage, impression).

Conditions d'utilisation du matériel photographique de CFF Historic

1. L'utilisation de matériel photographique des archives et des collections et le traitement des commandes font l'objet de la facturation selon tarif.
2. Tous les droits du fournisseur ou de l'auteur existants sur les photos (propriété, droit d'auteur) sont maintenus. Le matériel ne peut être utilisé que pour le but convenu.
3. Pour chaque publication de document photo, sous n'importe quelle forme, des honoraires seront perçus. Si une photo est demandée pour un layout ou si elle sert de modèle pour une illustration, un tarif convenu sera exigé également. Sauf avis contraire, les honoraires s'appliquent à une publication unique et pour le but convenu. Pour les nouvelles rééditions d'autres publications ou une nouvelle diffusion, le tarif sera perçu. Cela est aussi valable pour toutes les images enregistrées et disponibles sur les banques de données ou sur d'autres supports de données.
4. **Chaque photo publiée doit être contresignée avec «CFF Historic». Une copie de la publication doit être mise à la disposition de CFF Historic gratuitement.**
5. La transmission des images à des tiers, même par voie électronique, est interdite sans l'accord écrit préalable du fournisseur. Cela est valable également pour des éditions sous licence. L'établissement d'un duplicata sans l'assentiment du fournisseur n'est pas autorisé.
6. **Pour des reproductions ou des transmissions à des tiers, une taxe complémentaire de CHF 1000.— sera exigée.**
7. L'utilisation hors contexte ou discriminatoire des images n'est pas autorisée.
8. Le for est domicilié à Berne. Seul le droit suisse est appliqué.